



COMMUNIQUE DE PRESSE N°12 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion que la Cour de cassation, chambres réunies statuant en matière répressive en premier et dernier ressort en procédure de flagrance, a prononcé ce lundi 7 octobre 2024 son arrêt dans la cause opposant le Ministre Public contre TOMBO TOMBOLA Emmanuel, KIMBAMI NSUALA Moise, UTSHUDI ASANGA Nicolas, respectivement, premier président de la Cour d'appel du Haut-Lomami, président et conseiller de la même Cour ; KASONGO MUKONZO Jiresse alias KASONGO NDAYE Jiresse, avocat et KABILA KABALA NDULU, tous poursuivis pour corruption et blanchiment des capitaux.

Après en avoir délibéré, la Cour de cassation les a condamnés chacun à 7 ans de servitude pénale principale et l'amende assorties des peines complémentaires sauf pour UTSHUDI ASANGA Nicolas qui a écopé en principale de 2 ans et 5 mois de servitude pénale principale.

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, réitère son appel aux magistrats à cultiver un sens élevé de probité morale et de dignité pour le prestige de notre profession, car tout celui qui persistera dans les antivaleurs subira la rigueur de la loi.

A bon entendeur s'aligne.

Fait à Kinshasa, le 08 OCT 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation